

Catégorie B**CAPN n° du 16 au 24 mai (suites le 20 juin 2017)**

Mouvement général de mutation des agents de la catégorie B

Silence on gère

Les travaux de la CAPN de mutation B se sont achevés le 20 juin 2017. Les débats se sont déroulés dans un contexte difficile et contraint suite à la décision unilatérale de la direction de réduire de manière drastique le temps de consultation et de CAP.

Mouvement général septembre 2017

948 emplois restent vacants à l'issue du mouvement du 1^{er} septembre 2017.

Le mouvement de mutation de septembre 2017 en quelques chiffres :

	Rapprochements externes faits	Rapprochements externes en instance	RAN dérogatoires	Mutations imposées suite à réorganisations
Mouvement 2016	510	63	11	295
Mouvement 2017	389	44	9	599

Au projet :

Sur 7 278 demandes et 261 000 vœux, la Direction Générale a prononcé 2 815 affectations administratives et 156 informatiques.

Les taux de vacance s'élèvent à 2.4 % en Île de France et 2.2 % hors IDF.

14 départements sont ouverts.

Mouvement définitif :

Sur 6 286 demandes formulées par les agents titulaires, 4 147 ont été satisfaites soit 66 %.

7 agents promus par liste d'aptitude et concours interne spécial ont été affectés d'office.

Sur 945 stagiaires, 17 ont été affectés d'office.

Il reste 44 rapprochements en attente sur 13 départements. Ces chiffres démontrent l'impérieuse nécessité de prendre en compte la revendication de **F.O.-DGFIP** qui demande, pour ces dossiers, une

Les annonces de suppression de 120 000 postes de fonctionnaire nous éloignent encore un peu plus de la sortie du tunnel et nous font craindre le pire quand à l'appel des listes complémentaires.

Pour **F.O.-DGFIP** ces décisions sont totalement irresponsables.

F.O.-DGFIP exige a minima le comblement des emplois à hauteur des vacances et un recrutement permettant d'assurer un service public de qualité.

priorité tenant compte du fait générateur c'est-à-dire de la date de la séparation. Cela permettrait de les classer premiers pour le mouvement suivant.

F.O.-DGFIP revendique également deux vrais mouvements dont l'une des conséquences serait de diminuer la durée de séparation.

Dans les mutations, reste une grande inconnue : le mouvement informatique dont personne à ce jour hormis le bureau DGSSI ne connaît les tenants et aboutissants : pas de vision sur les vacances et les qualifications qui y sont rattachées, calendrier incompatible entre les résultats du concours d'analyste- PSE et le mouvement.

Nous retiendrons de cette CAP un contexte de dialogue social très fortement dégradé avec des jours de préparation en diminution et une durée de CAP tronquée.

L'administration n'a eu de cesse de faire un odieux chantage aux élus menaçant de clôturer la CAP sans

que les élus en CAPN ne puissent défendre l'intégralité des dossiers.

De plus l'Administration ne nous a pas donné les moyens d'analyser le mouvement. Les chiffres présentés au projet et au mouvement définitif ne portaient pas sur les mêmes éléments.

C'est dans ce contexte délétère que nous avons représenté les agents. Nous pouvons affirmer que la DG ne souhaite plus que les agents puissent être défendus ou simplement représentés. Si la diminution du temps consacré à évoquer nos dossiers est

l'élément le plus flagrant de cette nouvelle politique, l'attitude rigide, le manque d'empathie affichée par la DG reste plus particulièrement préoccupant.

Les contraintes budgétaires ne doivent pas prendre le pas sur l'Humain.

Les élus **F.O.-DGFIP** demandent par ailleurs d'avoir communication de la liste par département des agents figurant aux viviers EDR.

Ci dessous la déclaration liminaire lue en séance.

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Force ouvrière continuera à revendiquer avec force et indépendance quel que soit le gouvernement en place.

Ce que le nouveau Président de la République annonce, notamment en matière de code du travail est inquiétant, sur le fond et la forme. Il veut agir très vite en recourant à des ordonnances au mois de juillet sans concertation préalable.

Ce qui est, bien entendu inacceptable pour Force Ouvrière.

En matière de démantèlement du statut général et des statuts particuliers de la fonction publique le nouveau pouvoir politique ne sera pas en reste. Pour preuve, dans une interview exclusive à « Acteurs publics, il déclare qu'il veut une fonction publique plus souple et plus ouverte en levant les freins de la mobilité et en accélérant la politique de fusion des corps.

En matière de paritarisme le Président de la République est favorable à un recentrage progressif du dialogue social sur les questions d'intérêt collectif, plutôt que sur les questions individuelles. Par ailleurs « il estime que les questions relatives aux demandes de mobilité des agents doivent être davantage déconcentrées, pour être plus en prise avec les besoins du terrain, et faire intervenir davantage le responsable local concerné ».

Les directeurs locaux auront plus de pouvoirs sur la gestion de la

mobilité des agents. Par conséquent, Force Ouvrière redoute que l'arbitraire prenne le pas sur les règles établies.

Le point d'indice ne serait plus le centre de gravité de la rémunération. La part de la rémunération au mérite serait encore plus élevée et déterminée par les responsables sectoriels ou locaux.

On assisterait donc à une véritable atomisation du statut, ce qui pour FO est inconcevable.

Pour Force Ouvrière, défendre le statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers, n'est pas que défendre les intérêts particuliers des fonctionnaires...c'est beaucoup plus !

Le statut garant de l'indépendance et de la neutralité du fonctionnaire dans l'exercice de ses missions est également le reflet des valeurs républicaines.

Les fusions, les regroupements, les disparitions de services se sont succédés sans interruption.

Les groupes de travail s'enchaînent à la DGFIP accélérateurs de disparition d'emplois et de structures, la création des Services d'Appui au Réseau (SAR) ne fait pas exception.

Pour **F.O.-DGFIP**, ces SAR sont plus que jamais des « Systèmes d'Aspirations des Ressources » que nous devons combattre. **F.O.-DGFIP** réitère son opposition à ce siphonnage des postes.

Pour **F.O.-DGFIP**, la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, pilier et clé de voûte de toute notre administration va de pair avec un réseau de proximité doté d'effectifs à la hauteur des besoins pour assurer pleinement les missions.

Pour **F.O.-DGFIP**, il est plus que jamais d'actualité de rendre à notre administration, les moyens nécessaires pour que les missions qui lui sont confiées soient correctement assurées.

Force Ouvrière s'est opposé au prélèvement à la source considérant qu'il ne s'agissait pas de la réforme fiscale attendue et que cette usine à gaz risquait de prendre l'eau dès sa mise en place.

Nous avons été écoutés... elle semble remise à plus tard mais nous aurions aimé être entendus afin qu'elle soit définitivement supprimée.

Pour ce qui est de notre CAPN :

F.O.-DGFIP dénonce la baisse drastique du temps de préparation : 4,5 jours de préparation cette année au lieu des 11,5 jours, soit une division du temps de préparation pour un nombre de dossiers en légère augmentation.

Vous affichez un déficit de 872 contrôleurs pour les administratifs, si nous ajoutons à ce chiffre les 477 suppressions d'emplois B dans la Loi de Finances pour 2017, nous

arrivons à un déficit global de 1 349 contrôleurs.

Les élus dénoncent les restructurations qui ont engendré 599 demandes de mutation.

F.O.-DGFIP s'oppose au système des RAN dérogatoires et demande que ces postes soient intégrés au mouvement spécifique et que les élus locaux et nationaux soient associés au cycle de décision dans le cadre des CTL et CAPN.

Nous dénonçons également le fait que vous refusiez d'affecter des agents ALD 93 alors qu'ils l'ont expressément demandé.

Certains d'entre eux se sont retrouvés affectés hors Île de France sur des vœux moins bien classés.

F.O.-DGFIP trouve inadmissible que seuls 14 départements soient ouverts alors que la quasi-totalité affichent un déficit.

Nous dénonçons une fois de plus les affectations ALD.

Ce type d'affectation est devenu la variable d'ajustement pour

comblé de façon non pérenne les vacances d'emploi dans les structures et services. La situation de ces agents ALD ne s'améliorera pas avec les fusions géographiques de RAN, conjointement à la révision de leur régime indemnitaire.

65 rapprochements restent en attente après le projet (soit 1 rapprochement sur 7). Nous demandons un tableau spécifique de recensement des agents concernés par la bonification pour durée de séparation mise en œuvre en 2016.

Nous vous demandons d'ores et déjà de répondre favorablement à toutes les demandes de rapprochement.

Pour les postes en EDR, **F.O.-DGFIP** dénonce la mise en place d'un appel à candidature départemental qui écarte de fait les agents extérieurs au département et ceux promus de C en B.

Durant la consultation nous vous demandons de nous mettre à disposition la liste des agents sélectionnés en local.

F.O.-DGFIP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible,
- 2 véritables mouvements par an
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur.

F.O.-DGFIP exige que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

F.O.-DGFIP exige l'appel de la totalité des listes complémentaires afin de combler partiellement le déficit chronique du nombre d'agents.

En conclusion, les élus souhaitent que la commission administrative paritaire joue pleinement son rôle, et améliore, de manière significative, le nombre de mutations prononcées au bénéfice des agents qui attendent et vivent souvent des situations familiales difficiles à supporter.

Les élus F.O.-DGFIP

Sylvie SERRE- Pascaline KERHOAS - Antonio GONZALES – Marc GEORGES
Marie Laure SOLANO – Philippe CANE - Florence ALVINERIE – Michelle BOUVIER

Les experts F.O.-DGFIP

Brigitte DEMAUX – Laurence DERIS - Remy BEUNARD – Alain BOUM –
Christophe GIULIANI – Justine KORKUT - Sébastien DESCHAMPS – Gilles NEU

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP